

BULLETIN OFFICIEL

N°01

Mercredi 18 août 2021



AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
BASKETBALL

Crédit  Mutuel



FFBB

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BASKETBALL



Maison des Sports
BP 90144
4 rue des Trois Meules
42010 Saint-Étienne



Comité :
04 77 59 56 60
Délégation :
04 77 23 66 40



comite@loirebasketball.org
www.loirebasketball.org



SAINT-ÉTIENNE

ROANNE

Lundi	9h-20h	9h-12h / 13h-19h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h / 13h-18h	9h-12h
Jeudi	13h-17h	9h-12h
Vendredi	9h-11h	9h-11h



**LE BULLETIN OFFICIEL DE LA SEMAINE VOUS EST PRÉSENTÉ
PAR NOTRE PARTENAIRE LE CRÉDIT MUTUEL**

Crédit  Mutuel

ACTUALITÉS

OUVERTURE SECRÉTARIAT

Le siège et la délégation du Comité restent fermés jusqu'au 30/08 pour les congés d'été.

Nous assurerons cependant des permanences d'information à Saint-Etienne au mois d'août :

- Lundi 16 et lundi 23 août de 14h à 18h
- Mercredi 18 et mercredi 25 août de 10h à 16h

PASS SANITAIRE

FFBB
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

LE PASS SANITAIRE

OBLIGATOIRE

- 12 ANS	12 / 17 ANS	18 ANS ET PLUS	CAS PARTICULIERS
X	✓	✓	✓
PASS FACULTATIF	A COMPTER DU 30 SEPTEMBRE 2021		A COMPTER DU 30 AOÛT 2021

Pass sanitaire imprimé ou numérique à présenter à l'entrée des ERP couverts ou de plein air.
Contrôle de chaque pass sanitaire via l'application TousAntiCovid Verif.

FFBB
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

LE PASS SANITAIRE

TEST NÉGATIF	VACCINATION	RÉTABLISSEMENT
PCR ou antigénique ou autotest supervisé par un professionnel de santé	COMPLÈTE	Test PCR ou antigénique positif
MOINS DE 72H	7 jours après la 2 ^e injection (28 jours pour Janssen) Dès la 1 ^{re} dose pour ceux ayant été infectés par la Covid-19	PLUS DE 10 JOURS MOINS DE 6 MOIS

Pass sanitaire imprimé ou numérique à présenter à l'entrée.
Contrôle de chaque pass sanitaire via l'application TousAntiCovid Verif.

Vous trouverez en fin de B.O. la déclinaison des mesures sanitaires applicables pour le sport depuis le 9 août.

SERVICES CIVIQUES : 2^e CAMPAGNE

Le nombre de missions de SC attribué par l'Agence Nationale du SC à la FFBB (environ 80), nous permet de procéder à une seconde campagne pour la saison 2021-2022. Au regard des délais de traitement et d'appel à candidature, prévoir un début de mission pour le 1er octobre 2021.

Les missions demeurent identiques à celles de la première campagne, à savoir :

- **Accompagnateur club 3.0 ;**

- **Accompagner le programme vivre ensemble ;**
- **Médiateur 3x3.**

Ce dossier de candidature est l'étape incontournable à toute démarche d'accueil de volontaire en mission de service civique sous l'agrément de la FFBB. Il doit donc être détaillé, lisible et en accord avec les valeurs du dispositif.

La Fédération met un guide à disposition de l'ensemble des structures qui souhaitent s'engager dans le dispositif service civique. Une lecture au préalable de ce dernier est nécessaire, afin que votre structure soit en capacité d'accueillir un volontaire et de respecter les modalités de ce dispositif.

Vous retrouverez ci-dessous les documents à télécharger :

- Guide pour les structures PDF : "[01 - Guide pour les structures](#)" ;
- Dossier de candidature WORD : "[02 - Dossier de candidature - Saison 2021-2022](#)" ;
- Grille de positionnement EXCEL : "[03 - Service Civique 2021.2022 - positionnement structure](#)".

Merci de retourner votre dossier de candidature complété **numériquement et au format PDF pour le 31 août au plus tard** par e-mail à l'adresse : servicecivique@ffbb.com

Vos dossiers seront analysés et étudiés par la Commission Fédérale de l'emploi.

Une fois traités, vous recevrez un courrier vous informant de la décision prise concernant votre demande.

Ainsi, dans le cas d'une réponse positive apportée à votre demande d'accueil de volontaire, la mission pourra démarrer le 1^{er} octobre 2021 (*le 1^{er} septembre 2021 peut être envisagé si le dossier présente les caractéristiques nécessaires à son traitement rapide*).

Pour information, le traitement administratif du dossier en relation avec l'Agence du Service Civique nécessite un délai incompressible d'environ 15 jours, dont vous devrez tenir compte pour le démarrage de la mission de service civique.

PASS SPORT

Pour relancer le milieu associatif sportif après une saison fortement impactée par la crise sanitaire, le président de la République a annoncé en mai dernier la mise en place du dispositif Pass'Sport.

L'objectif : inciter les 5,4 millions d'enfants éligibles à s'inscrire à la rentrée dans un club sportif en leur permettant de bénéficier d'une réduction immédiate de 50€ sur le coût d'une licence pour l'année scolaire 2021-2022.

Les enfants éligibles au Pass'Sport sont ceux qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire (âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021), de l'allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021) ou de l'allocation adulte handicapé (âgés de 16 à 18 ans).

Pendant l'été, leurs familles recevront par la poste un courrier du ministère chargé des Sports qu'elles pourront présenter au club lors de l'inscription qui devra être faite entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021. Ce courrier accorde la réduction à chaque enfant du foyer.

Tous les clubs affiliés à la FFBB peuvent participer au dispositif Pass'Sport. Pour pouvoir accueillir ces bénéficiaires et recevoir le remboursement des réductions accordées, les clubs participants devront :

- Avoir un Compte Asso et se déclarer « Structure volontaire au Pass'Sport » ;
- Accorder la réduction immédiate de 50€ ;
- Conserver une copie du courrier ou l'original si le courrier ne concerne qu'un seul enfant ;
- Déclarer via le Compte Asso la liste des enfants inscrits avec le Pass'Sport (entre le 1er septembre et le 31 octobre 2021 – dates susceptibles d'être prolongées) ;

Il est donc essentiel que le club possède un Compte Asso. Si ce n'est pas le cas, il lui est possible de s'en créer un de manière simple et rapide sur [le site du Compte Asso](#).

La DRAJES réalisera par la suite les contrôles nécessaires et transmettra les crédits et les informations aux CDOS qui, en tant que tiers payeurs, procéderont rapidement aux remboursements des clubs.

La FFBB met aussi à disposition une adresse de contact : passsport@ffbb.com pour toutes questions.

[Voir la vidéo explicative du CNOSF](#)

PÔLE FORMATION

Gilles SANFILIPPO

CEC U11

Les Centres d'Entraînement Comité (CEC) sont reconduits cette saison. Première session de CEC U11 sur la fin des vacances estivales. Ces CEC organisés sur 5 secteurs géographiques sont gratuitement ouverts aux enfants licenciés U10 et U11 du CD42 (enfants nés en 2011 et 2012) et clubs rattachés. Seules obligations, se pré-inscrire en ligne et être licencié à date.

CEC U11F - Lundi 30/08/2021 de 9h30 à 16h30

CEC U11M - Mardi 31/08/2021 de 9h30 à 16h30

- Secteur Nord : Gymnase de l'Arsenal à ROANNE
- Secteur Centre : Gymnase G2 à FEURS
- Secteur Stéphanois/Gier : Gymnase Michelin à SAINT-ETIENNE
- Secteur Ondaine/Haute Loire : Gymnase Dorian à FRAISSES

PÔLE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Nadine DELLA SAVIA

OPEN U11 CHRISTIAN JALLON

L'Open se déroulera le samedi 18 septembre sur les sites de Boën et Feurs. Il est ouvert à toutes les équipes U11. Une note d'information sera envoyée par mail avec les liens d'inscription dès la semaine prochaine.

INFORMATIONS MICROBASKET

Organisation et développement

Le Micro Basket est un programme qui s'adresse à la petite enfance, aux jeunes de 3 à 5 ans.

Il répond à différents objectifs :

- Participer au développement moteur, psychologique et social.
- Faciliter l'intégration dans un groupe, par une activité de construction collective.
- Permettre une activité partagée et en famille dans un environnement accueillant et adapté.

Il permet également :

- D'offrir un temps libre à l'adulte pour une autre pratique.
- D'amener des adultes dans l'encadrement du club.

Cette pratique peut être mise en place par toute structure fédérale affiliée et labélisée, depuis le 1er juillet 2021. Pour s'informer sur le Micro Basket :

<http://www.ffbb.com/ffbb/microBasket/presentation>

Il existe 2 labels fédéraux Micro Basket. Les 2 labels diffèrent par le rythme / la régularité des actions mises en place :

- Label Découverte Micro Basket pour des actions ponctuelles de Micro Basket (au maximum 7 dans une saison sportive)
- Label Micro Basket pour des actions Micro Basket récurrentes (au Minimum 8 par saison) ou régulières (hebdomadaire – bimensuelle – mensuelle)

Les labels fédéraux (Micro Basket et Découverte Micro Basket) sont attribués par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale Vivre Ensemble après examen du dossier constitué selon le cahier des charges. A noter que la qualification de l'encadrement est un point essentiel du cahier des charges de labellisation du Micro Basket.

Pour le détail des labels et du processus de demande :

<http://www.ffbb.com/ffbb/microBasket/organiser>

Formation au diplôme « Animateur Micro Basket »

La formation au diplôme « Animateur Micro Basket » est composée de 3 parties :

- Partie 1 : E-learning (environ 12 heures)
- Partie 2 : Présentiel (environ 12 heures)
- Partie 3 : Evaluation finale sur site

Dans une volonté d'uniformisation sur le territoire, le coût total de la formation Animateur Micro Basket s'élèvera à 250 €.

Au titre du plan de relance 2021/2022, chaque club prétendant à un des labels Micro Basket bénéficiera d'une formation gratuite pour l'intervenant principal.

Gestion des Licences et Titres de Participation

La licence / l'extension Micro Basket (6€ hors assurance) comme le titre Contact Micro Basket Découverte (0€ hors assurance) sont accessibles exclusivement à des pratiquants de structures labellisées « Micro Basket » et/ou « Découverte Micro Basket ».

Les formulaires de demande de licence ou de titre de participation sont adressés aux structures lors du processus d'attribution du Label.

Club avec label « Micro Basket » :

Une copie scannée des formulaires complétés de demande de Licence Micro Basket doit être envoyée par les clubs à la FFBB service Vivre Ensemble pour identification des licenciés (assurance) par courriel à microbasket@ffbb.com avec copie au Comité et ce, dès que la demande du licencié est complète.

Lorsque les clubs seront informés de l'ouverture de l'accès informatique, ils rentreront alors les licences.

Au quatrième trimestre 2021, il est prévu que le processus licence Micro Basket soit intégré à partir de la plateforme e-Licence.

Club avec label « Micro Basket Découverte » :

Les formulaires de demande de titre de participation Contact Micro Basket Découverte seront envoyés par les clubs aux Comités, pour enregistrement.

Dans le formulaire, il est laissé libre choix pour les options d'assurance individuelles proposées. Le coût de l'option choisie s'ajoutera au coût de la licence ou du titre de participation.

AIDE AUX CLUBS

Le Comité vous propose l'intervention gratuite de ses CTF. Vous pouvez les solliciter pour :

- Une aide à la reprise des activités
- Un accompagnement sur un projet de diversification de l'offre de pratique (basket santé, scolaire, microbasket, ...)
- Une intervention technique spécifique
- Une demande d'accompagnement des entraîneurs du club

Merci de prendre directement contact avec notre CTF pour organiser une intervention.

• Mathilde GEYSSANT, 07.71.84.44.65, mgeyssant-ctf@loirebasketball.org

ÉVÉNEMENTS

**LES SAISON 21-22
RENDEZ-VOUS BASKET
DE SEPTEMBRE**

- OPEN START 3X3
JUNIOR LEAGUE
& SUPER LEAGUE**
4-5 SEPTEMBRE
CENTRE COMMERCIAL
STEEL (SAINT-ÉTIENNE)
- 12H DU BASKET**
11 SEPTEMBRE
LE COTEAU
10h-22h • tournois 5x5
- OPEN U11
CHRISTIAN JALLON**
18 SEPTEMBRE
BOËN-SUR-LIGNON, FEURS
- OPEN PR MASCULIN
& PR FÉMININ**
25-26 SEPTEMBRE
VEAUCHE

Inscription à l'Open 3x3 STEEL

Inscription aux 12h du Basket ligérien

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE

<p>Qu'est ce que le Pass sanitaire ?</p>	<p>Présenter soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un schéma vaccinal complet - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h - Un certificat de rétablissement de la Covid-19
<p>Qui contrôle le Pass sanitaire ?</p>	<p>Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.</p> <p>Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués.</p> <p>Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.</p>

PORT DU MASQUE

<p>ERP PA et ERP X</p>	<p>Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée.</p> <p>Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.</p>
<p>Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)</p>	<p>Pas de port du masque obligatoire.</p> <p>Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.</p>

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>



PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs	Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
Majeurs	Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées

SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS

Mineurs	Exemption du Pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 puis application au-delà
Majeurs	Exemption du Pass sanitaire jusqu'au 30 août 2021 puis application au-delà

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation mentionnée au I est portée à deux mètres (III de l'article 1^{er} du décret n°2021-699)
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares
- Le port du masque est obligatoire pour les personnels des établissements HCR



VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS AU COMITÉ

Un doute sur la personne à contacter ? Appelez le secrétariat : **04 77 59 56 60**

PÔLE RESSOURCES

PRÉSIDENTE / Claudine Zentar
president@loirebasketball.org
04 77 59 56 64 • 06 82 84 89 52

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL / Kévin Couzon
secretariatgeneral@loirebasketball.org
04 77 59 56 65 • 06 35 34 14 87

TRÉSORIER / Antoine Béal
tresorier@loirebasketball.org
04 77 59 56 67 • 06 74 16 50 06

MOYENS GÉNÉRAUX / Jean-Jacques Béraud
salles-terrains@loirebasketball.org
06 27 49 35 09

QUALIFICATIONS / Kévin Couzon
qualifications@loirebasketball.org
04 77 59 56 56 • 06 35 34 14 87

PÔLE FORMATION

VP EN CHARGE DU PÔLE / Gilles Sanfilippo
formation@loirebasketball.org
06 08 02 34 49

TECHNICIENS / David La Mela
technique@loirebasketball.org
06 44 29 74 47

OFFICIELS / Cédric Chatelard
officiels@loirebasketball.org
06 44 93 10 77

JOUEURS / David La Mela
technique@loirebasketball.org
06 44 29 74 47

DIRIGEANTS / Claudine Zentar
president@loirebasketball.org
04 77 59 56 64 • 06 82 84 89 52

PÔLE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

VP EN CHARGE DU PÔLE / Nadine Della Savia
territoire@loirebasketball.org
06 62 02 13 15

BABY-MINI BASKET / Céline Picq
baby-mini@loirebasketball.org

VIVRE ENSEMBLE / Nadine Della Savia

ACTIONS ADOS & JEUNES / Marie Farina
06 30 19 79 97

PÔLE PRATIQUES SPORTIVES

VP EN CHARGE DU PÔLE / Géraldine Moncorgé
sportive@loirebasketball.org
07 50 02 33 67

BASKET 5X5 - ZONE NORD / Géraldine Moncorgé

BASKET 5X5 - ZONE SUD / Martine Béal
sportive-sud@loirebasketball.org
07 86 17 26 65

BASKET 3X3 / Mathilde Ganivet
basket3x3@loirebasketball.org
06 72 00 14 48

PÔLE COMMUNICATION / ÉVÉNEMENTIEL

VP EN CHARGE DU PÔLE / Jean-François Bourgeon
evenementiel@loirebasketball.org
06 76 21 83 26

ÉVÉNEMENTS / Jean-François Bourgeon

RELATIONS PRESSE & MÉDIAS / Claudine Zentar
president@loirebasketball.org
04 77 59 56 64 • 06 82 84 89 52

MARKETING & PARTENARIATS / Dylan Savoi
dsavoi@loirebasketball.org
07 71 80 78 20

SERVICES AUX CLUBS / Jean-François Bourgeon

SALARIÉS

DIRECTEUR ADMINISTRATIF / Dylan Savoi
dsavoi@loirebasketball.org
07 71 80 78 20

CTF FORMATION / Geoffrey Luya
gluya-ctf@loirebasketball.org
07 71 81 13 33

CTF DÉVELOPPEMENT / Mathilde Geysant
mgeysant-ctf@loirebasketball.org
07 71 84 44 65

CHARGÉE DE COMMUNICATION / Océane Saby
communication@loirebasketball.org
04 77 59 56 62

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIVES / Dominique Carrot - Florence Lacote - Nathalie Urbaniak
comite@loirebasketball.org • 04 77 59 56 60

NOS PARTENAIRES

Vous souhaitez devenir notre partenaire ? Contactez nous : dsavoi@loirebasketball.org